

LE TOUR **100** des **communes**

2^{ème} édition

2 mars 2024

> 183 KMS

entre les
plaines...

... et les
**collines
de l'Artois**

DÉTHUNE > BARLIN
Départ 12h15 · Avenue de Londres
Arrivée 16h15 · Avenue Marcel Wacheux

OUVERTURE DE SAISON
avant le Grand Prix de Lillers (3 mars)

COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE
+ de 150 coureurs

PARCOURS INÉDIT
Traversée de villages patrimoine

INFOS · TRACÉ DU PARCOURS
www.bethunebruay.fr/T100C

20
TERRE
DE JEUX
24

BÉTHUNE
SMART CITY

62 Pas-de-Calais
Mon Département

RS
Région Sportive

Ville de
Barlin
Pour un avenir ensemble

Région
Hauts-de-France



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
CYCLISME

L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

NOS PARTENAIRES & L'ORGANIGRAMME

Les organisateurs remercient tous ceux qui, par leur appui, leur concours ou leur collaboration, ont contribué à la réalisation de l'épreuve, et en particulier :

- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- La Municipalité de Béthune
- La Comité d'organisation
- La Région Hauts-de-France
- Le Conseil Départemental du Pas de Calais
- Le Personnel administratif et technique de la Ville de Lillers
- Les Directions de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale
- La Préfecture du Pas de Calais
- La Sous-Préfecture de Béthune
- Les Municipalités des communes traversées
- L'Union Cycliste Internationale
- La Fédération Française de Cyclisme
- Le Comité Hauts-de-France de Cyclisme
- Les Télévisions, Radios, les Sites Spécifiques et Journaux
- Les Partenaires, Sponsors et firmes participants

COMITÉ D'HONNEUR

- Maire de Béthune et Président de la CABBALR : **Olivier GACQUERRE**
- Maire de BARLIN, Vice-Président de la CABBALR : **Julien DAGBERT**
- Conseiller délégué en charge des sports CABBALR : **Philippe DRUMÉZ**

LE JURY DES COMMISSAIRES

- Président du Jury des Arbitres : **Josep Ramon DEMPÈRE RODA**
- Arbitre titulaire 1 : **Yann ROBIC**
- Arbitre titulaire 2 : **Rodolphe CRAMÈTE**
- Juge à l'arrivée : **Bénédicte DUFOUR**
- Arbitre moto 1 : **Thierry SALOMÉZ**
- Arbitre moto 2 : **Elise WHEELER**
- Arbitre voiture balai : **Jean-Michel LAROSE**

ORGANIGRAMME DU TOUR DES 100 COMMUNES

- Directeur Général : **Samuel PELCAT** (06.27.55.07.21)
- Directeur Adjoint : **Jean-Charles LAIGLE** (06.07.96.10.23)
- Gestion Administrative : **Christine DELRUE**
- Gestion Financière : **Dany DELRUE**
- Syndic de presse : **Philippe VINCENT-CHAISSAC**
- Responsable technique : **Julien DESTREZ**
- Responsable logistique sites départ et arrivée : **Nicolas TRINEL**
- Responsable Sécurité parcours : **Emmanuel CLEMENT-DEMANGE**
- Responsable du parcours-relations Mairie : **Jean-Claude DANÉL**
- Responsable Jury des arbitres : **Bertrand L'INTERMY**
- Responsable aux relations publiques : **René PELCAT**
- Responsable accueil Invités : **Stéphanie PELCAT – Magalie LAIGLE**
- Responsable du protocole : **Margaux LAIGLE**
- Animateurs : **Daniel MANGEAS** et **Stéphane ROLAND**
- Infos Podium : **Dany DELRUE**
- Hôtesse protocole : **Marion LAIGLE**

ORGANISATION COURSE

- Direction de l'épreuve : **Jean-Charles LAIGLE**
- Véhicule pilote : **Police Nationale Béthune**
- Escorte sécurité : **Police et Gendarmerie Nationale**
- Voiture ouvreuse Sécuri-Tour : **Ets LAINE**
- Info course : **Stéphanie POUCHELLE**
- Régulateur : **Flavien DASSONVILLE**
- Ardoisier : **Théo GALLET**
- Motos Infos : **MOTOCOMM**
- Médecin de l'épreuve : **Dr LAMONNIER**
- Dépannage neutre motos : **A.S.M**
- Dépannage neutre voitures : **A.S.M**
- Liaison radio : **MOTOCOMM**
- Ambulances : **Confort Ambulances LILLERS**

DISPOSITION DES VOITURES

OFFICIELS

- 1 – Directeur Général
- 2 – Directeur Course
- 3 – Directeur Adjoint
- 4 – Président du Jury
- 5 – Commissaire 1
- 6 – Commissaire 2
- 7 – Juge à l'arrivée
- 8 – Inspecteur Contrôle Anti-Dopage
- 9 + 10 Service Médical 1 et 2
- 11 – Voiture ouvreuse
- 12 + 13 Voitures balai 1 et 2
- 14 – Radio Tour
- 15 – Info course
- 16 – Commissaire moto 1
- 17 – Commissaire moto 2
- 18 + 19 Régulateurs 1 et 2
- 20 – Ardoisier
- 21 + 22 Motos info 1 et 2
- 23 + 24 Motos Dépannage neutre
- 25 + 26 Voitures Dépannage neutre
- 27 à 35 Officiel Police

PRESSE

36 à 45 Presse accréditée ligne d'arrivée avec chasuble

DIRECTEUR SPORTIF

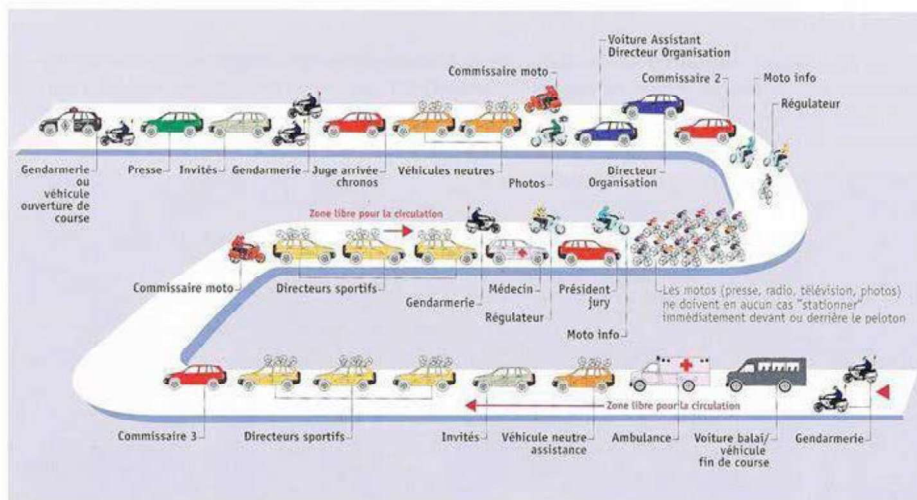
1 à 24 Directeurs sportifs
1 à 24 Assistance technique

OPERATIONS DE DEPART

PROGRAMME

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 8h Ouverture de la Permanence | Centre administratif Victor Hugo |
| 8h30 à 10h15 Confirmation des partants | Salle de la Convivialité |
| 9h à 11h Remise des postes radio Motocomm | rue de Schwerte |
| 10h15 Réunion des Directeurs Sportifs | 62400 BETHUNE |
| 10h45 Réunion de tous les pilotes et chauffeurs | |
| 11h Signatures et présentation des équipes au Podium | |
| 12h10 Rassemblement des coureurs sur la ligne d'appel | |
| 12h15 Ouverture de la route du 2 ^{eme} Tour des 100 Communes | |
| 12h20 Départ promenade – Avenue de Londres face à l'Hôtel Communautaire | |
| 12h30 Départ réel lancé km 0 entre HOUCHIN et BARLIN | |

Disposition des voitures dans la course



Voitures accréditées OFFICIELS

- Départ : Les voitures devront se placer devant le peloton à partir de l'avenue de Londres 100 mètres avant la ligne de départ : Juge à l'arrivée, chronomètreur, Inspecteur médical, Commissaire 1, Directeur d'épreuve, Commissaire moto 1, Directeur d'épreuve adjoint. Les suivantes seront placées 100 mètres derrière le peloton : Président du Jury, Moto chef de Police, Radio Tour, Médecin – Inspecteur contrôle anti-dopage, Commissaire 2 et Commissaire moto 2
- Arrivée : Les chauffeurs passeront la LIGNE D'ARRIVEE, déposeront les Officiels et stationneront Boulevard Marcel Wacheux 100 mètres à droite après la ligne d'arrivée.

Voitures DIRECTEURS SPORTIFS

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Avenue de Londres, face au panneau Voitures Directeurs Sportifs.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation tout droit rue de Fresnicourt, 500 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. (Article 2.3.006)

Voitures DÉPANNAGE NEUTRE

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Avenue de Londres.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation 200 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE boulevard Marcel Wacheux, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

Voitures PRESSE

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, rue de Paris.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation 200 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE boulevard Marcel Wacheux, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

Voitures INVITÉS

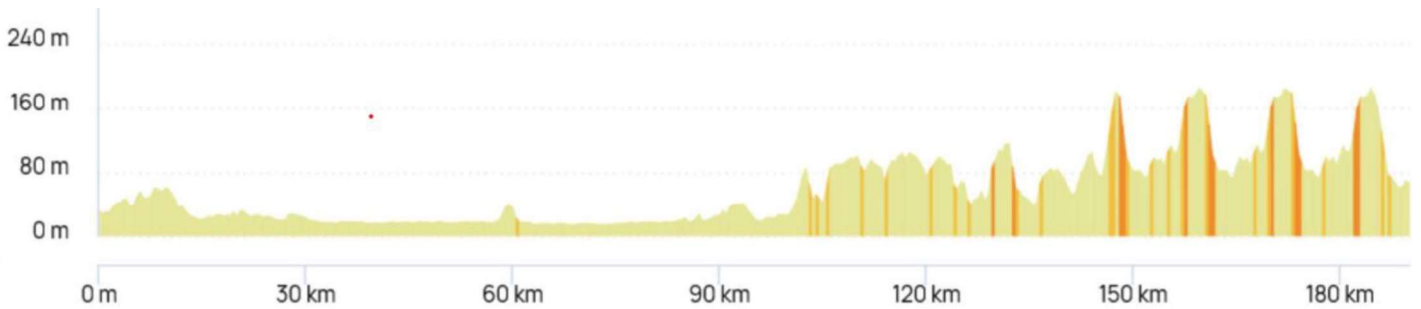
- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Rue de Paris.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation 200 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE boulevard Marcel Wacheux, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

AMBULANCES et Voitures BALAI

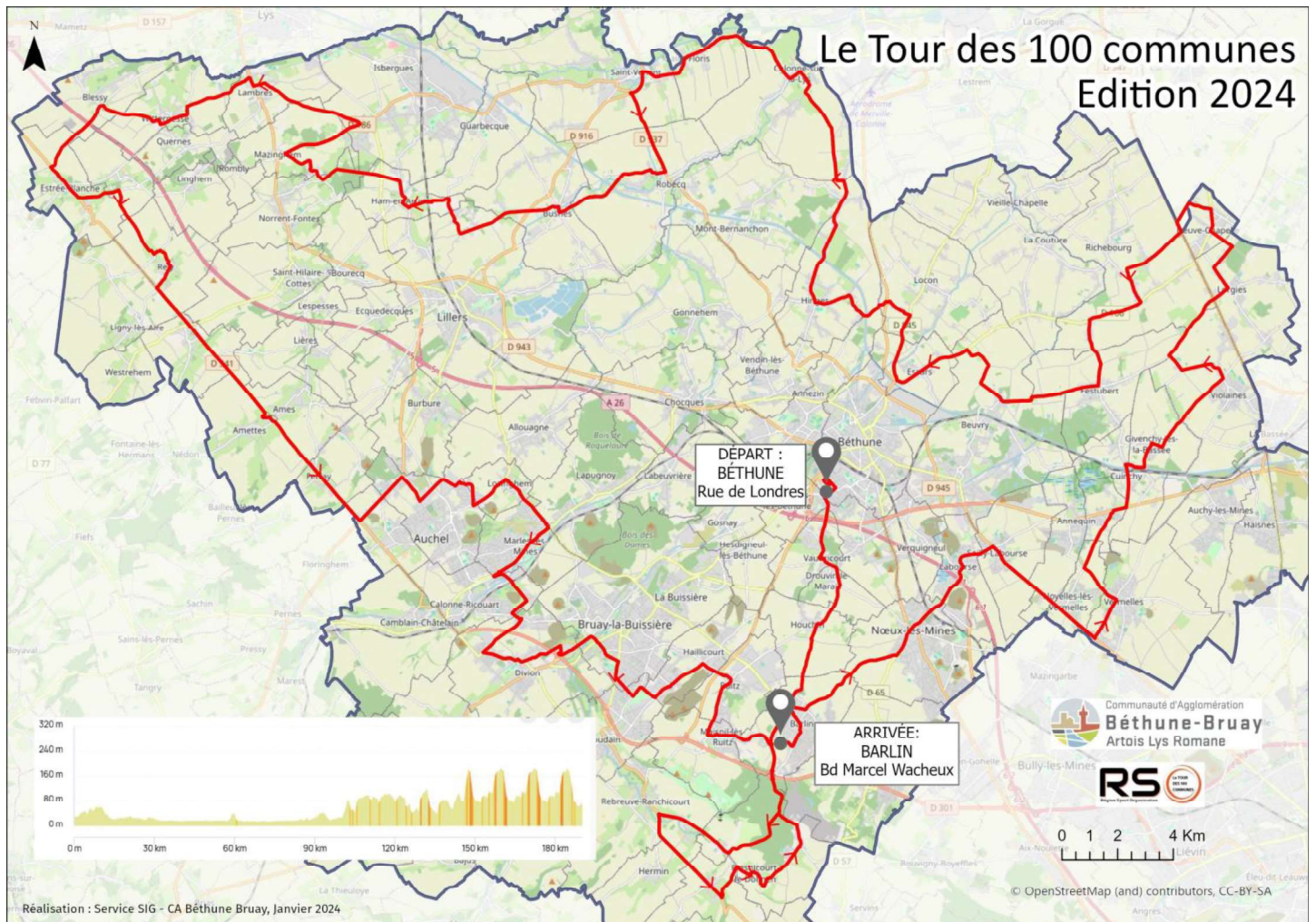
- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, avenue de Londres.
- Arrivée : Les voitures passent la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking à droite. (article 2.3.006)

PROFILS

PROFIL DU PARCOURS DU TOUR DES 100 COMMUNES



PARCOURS 1^{ère} édition du TOUR DES 100 COMMUNES



Détail des 3 derniers kilomètres



INFORMATIONS CLASSEMENTS ANNEXES

Classements des Monts

1/ RELY	100,6 km
2/ CALONNE-RICOUART	121,0 km
3/ FRESNICOURT-LE-DOLMEN	150,0 km

Classements des sprints

1/ CAMBRIN	19,5 km
2/ WITTERNESSE	90,5 km
3/ BARAFLES	168,6 km

Km 62

SAINT FLORIS 63 km

Zones de ravitaillement : MAZINGHEM et BARAFLES

Zones de collecte des déchets : BARAFLES et ESTREE BLANCHE



ITINERAIRE HORAIRES

Distances		Localités traversées	horaire de passage		
Parcours	A parcourir		40 km/h	42 km/h	44 km/h
-6,5		BETHUNE - Hôtel communautaire - Avenue de Londres A gauche, Avenue de Paris, Avenue des Etats-Unis, Rue de Schwerte, Avenue du Mont Liebaut, Avenue de Bruxelles Avenue de Londres, A droite, Avenue de Paris, Rond-Point A gauche D171 VAUDRICOURT - Rue de Béthune - D171 - A gauche - Rue de Douvrin, Rue du Bois Saint Casimir - A gauche D72 DROUVIN LE MARAIS - D72 - au rond point Tout droit - D72, HOUCHIN - D72, int D72- D171, A gauche D171	12h20	12h20	12h20
0	183	DEPART REEL - HOUCHIN - D171	12h30	12h30	12h30
2	181	BARLIN - D171 , int D171 - D188 A gauche D188 - Int D188 - D179 A gauche D179	12h34	12h33	12h32
6	177	NOEUX LES MINES - Int D179-D65 A gauche D65 - Int D65 - D937 Tout droit D65	12h40	12h38	12h38
9	174	LABOURSE - D65	12h43	12h42	12h42
10,8	172,2	SAILLY-LABOURSE - D65 - Int D65-D943 A droite D943	12h45	12h45	12h44
13,5	169,5	NOYELLES-LES-VERMELLES - D943	12h50	12h49	12h48
16,5	166,5	VERMELLES - Rond point D943 A gauche, rue Florent Evrad, A gauche rue de Montpellier A droite D166	12h55	12h53	12h52
19,5	163,5	CAMBRIN D166 - Intersection D166 - D941 - A droite, Rond point D941 - D166 - A gauche D166 SPRINT 1	13h00	12h57	12h56
21	162	CUINCHY - D166 - Tout droit - Int D166 - D167 A droite D167	13h02	13h00	12h58
22,2	160,8	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE - D167	13h04	13h01	12h59
25,5	157,5	VIOLAINES - D167 - Int D167 - D947 Tout droit D167	13h09	13h06	13h04
28,5	154,5	LORGIES - D167 - Int D167 - D168 A gauche D168	13h12	13h10	13h08
30,5	152,5	NEUVE-CHAPELLE - D168 - D168E1 - Int D168E1-D171 A droite D171 - A gauche Rue des Cheminées - A gauche D170 Int D170 - D947 A gauche D947 - Int D947 - D170 A droite D170	13h15	13h13	13h10
34,5	148,5	RICHEBOURG - D170 - Int D170 - D166 Tout droit D166 - Int D166 - D171 A droite D166 - Int D166-D171 A gauche D166	13h22	13h19	13h16
39,5	143,5	FESTUBERT D166 - Int D166 - D72 A droite D72	13h30	13h26	13h22
42,5	140,5	BEUVRY D72 - Int D72 - D178 A droite D178	13h33	13h30	13h26
46,0	137	ESSARS - D178 - Int D178 - D171 A gauche D171 - D171 Rond Point A droite D845	13h39	13h35	13h31
49,0	134	LOCON - D845 - A gauche Rue Oscar Brehon - Rond point Tout droit direction HINGES	13h45	13h40	13h35
52,2	130,8	HINGES - HINGETTE - D182, Intersection D182 - D180 A droite D180	13h50	13h44	13h39
59,5	123,5	CALONNE-SUR-LA-LYS - A gauche D69, Tout droit D186	14h00	13h55	13h49
63,5	119,5	SAINT FLORIS D186 KM 62	14h05	14h00	13h54
65,8	117,2	SAINT-VENANT - Int D186 - D916 A gauche D916 - Int D916 - D937 A gauche D937	14h09	14h04	13h57
68,5	114,5	ROBECQ - Int D937 - D94 A droite D94	14h12	14h07	14h01
72,3	110,7	BUSNES - D94 - A droite D187 - A droite D916, Intersection D916 - D187 A gauche D94	14h18	14h13	14h06
75,7	107,3	LILLERS - LA FLANDRIE D94	14h22	14h18	14h10
77,9	105,1	HAM-EN-ARTOIS - D94 - Int D94 - Rue de Lillers A droite D94 - A droite rue de Bergette - A gauche D91	14h26	14h21	14h13
81,0	102	NORRENT-FONTES - D91 - Rue de Mazinghem - Rue du Château	14h31	14h25	14h18
82,5	100,5	MAZINGHEM - Int Rue du Chateau - D186 A droite D186	14h33	14h27	14h20
84,8	98,2	ISBERGUES - MOLINGHEM - D186 - A gauche Chemin de Lambres	14h37	14h31	14h23
87,3	95,7	LAMBRES-LES-AIRE - Chemin de Molinghem - A gauche Chemin du Hamel - Int D943 A droite D943 - Int D943 - D186E3 A gauche D186E3	14h41	14h34	14h26
90,5	92,5	WITTERNESSE - A gauche D186E1, A droite Rue de Blessy SPRINT 2	14h45	14h39	14h30
92,6	90,4	BLESSY - Intersection Rue de Blessy - D159 A gauche D159	14h48	14h42	14h33
96,0	87	ESTREE-BLANCHE - Intersection D159 - D341, A gauche D341 - Int D341 - D186 A gauche D186	14h52	14h47	14h38
97,5	85,5	LIETRES - D186 - A droite Chemin de Liétres direction Rely	14h56	14h49	14h40
100,6	82,4	RELY - Chemin de Liétres - A gauche D90E3 - A droite D90 - Int D90 - D341 A gauche D341 GPM 1	15h00	14h53	14h44
102,8	80,2	AUCHY-AU-BOIS - Tout droit D341	15h03	14h56	14h47
106,0	77	AMFS - Tout droit D341	15h08	15h01	14h51
108,5	74,5	FERFAY - Tout droit D341	15h12	15h05	14h54
110,0	73	CAUCHY-A-LA-TOUR - Int D341 - D916 A gauche D916	15h15	15h07	14h56
112,0	71	AUCHEL - D916 - Int D916 - A droite RIMBERI rue Raoul Briquet - A gauche Boulevard de Malling - Boulevard Dewarvin - Rue du Puy de Dome - Rue de Roncevaux - A gauche Rue Jules Fréville - Rue des Alpes - Int D183 A gauche D183	15h19	15h10	14h59
116,0	67	LOZINGHEM - D183 - Int D183 - D188 A droite D188	15h25	15h15	15h04
119,5	63,5	MARLES LES MINES - D188 - Rond Point A droite D70	15h30	15h20	15h09
121,0	62	CALONNE-RICOUART - D70 - Rond Point A gauche Chemin de Quenehem - Rue de Mont St Eloi - A droite Rue de Bruay - A gauche Rue Danielle Casanova - Au Feu A droite rue Salvador Allende GPM 2	15h32	15h22	15h11
125,0	58	DIVON - Rue Oscar Simon - A gauche D341 - Int D341 - D941 A gauche D941 - Tout droit D841	15h38	15h28	15h16
128,0	55	BRUAY-LA-BUISSIÈRE - D841 - Aux feux A droite Rue Augustin Caron - A gauche rue des Pyrénées - A droite D57	15h42	15h32	15h20
130,0	53	HOUDAIN - D57 - Rond point A gauche Rue du Marechal Joffre - Avenue du Marechal Foch - A gauche D86	15h45	15h35	15h23
134,0	49	HAILLICOURT - D86 - Int D86 - D86E4 A droite D86E4	14h52	15h41	15h28
135,0	48	RUITZ - D86E4 - Ron point A droite D72	15h53	15h42	15h30
137,0	46	MAISNIL-LES-RUITZ - D72 - Rond point A gauche D179 - D179	15h55	15h45	15h32
138,5	44,5	BARLIN - D179 - A droite rue Vieil Arras - Rond point A droite D179E1 - Tout droit - Rond point Tout droit - Tond point Tout droit - D57E2	15h58	15h47	15h34
141,0	42	ENTREE DU CIRCUIT	16h01	15h51	15h38
141,0	42	VERDREL - Intersection D57E2 - D57E3 Tout droit D57E3	16h01	15h51	15h38
142,8	40,2	OHLAIN - Rond Point A droite d57	16h03	15h54	15h40
144,0	39	BARAFLES - D57	16h07	15h55	15h42
145,0	38	REBREUVE-RANCHICOURT - Interction D57 - D341 A gauche D341	16h08	15h57	15h43
147,9	35,1	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	16h11	16h01	15h47
150,0	33	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57 GPM 3	16h15	16h04	15h50
152,0	31	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	16h18	16h07	15h52
153,3	29,7	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A gauche D57E3, Rond Point A droite d57	16h19	16h09	15h54
156,3	26,7	BARAFLES - D57	16h24	16h13	15h58
157,3	25,7	REBREUVE-RANCHICOURT - Interction D57 - D341 A gauche D341	16h27	16h14	15h59
160,2	22,8	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	16h30	16h18	16h03
162,3	20,7	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	16h34	16h22	16h06
164,3	18,7	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	16h36	16h24	16h09
165,6	17,4	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A gauche D57E3, Rond Point A droite d57	16h38	16h26	16h10
168,6	14,4	BARAFLES - D57 SPRINT 3	16h43	16h30	16h14
169,6	13,4	REBREUVE-RANCHICOURT - Interction D57 - D341 A gauche D341	16h45	16h42	16h16
172,5	10,5	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	16h48	16h46	16h20
174,6	8,4	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	16h50	16h49	16h22
176,6	6,4	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	16h53	16h52	16h25
177,9	5,1	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A droite	16h55	16h54	16h27
177,9	5,1	FIN DU CIRCUIT	16h55	16h54	16h27
181,0	2	BARLIN - D57E2, rond-point tout droit, rondpoint tout droit, D179E1, A droite D57E - A droite centre Barlin - D57E - Rond point Tout droit Rue de Fresnicourt - Rond point A gauche Rue Marchel WACHEUX intersection D188-D171 A gauche D171	17h01	16h45	16h31
183,0	0	ARRIVEE - BARLIN - Rue Marcel WACHEUX	17h04	16h45	16h31

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le Tour des 100 Communes est organisé par le Région Sport Organisation, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute le Samedi 2 mars 2024.

Article 2 – Participation

Le Tour des 100 Communes inscrit au calendrier UCI Europe Tour est ouvert, selon l'article 2.1.005 du règlement UCI, à :

- Equipes Continentales Professionnelles UCI,
- Equipes Continentales UCI,
- Equipes Nationales,
- Equipes Régionales et de clubs.

Le nombre de coureurs titulaires par équipe est fixé par l'organisateur entre 5 au minimum et 7 au maximum (UCI Article 2.2003 bis).

72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes enverront par mail à l'organisateur le bulletin d'engagement (le plus exact possible) comportant le nom des titulaires et de 2 remplaçants conformément au règlement U.C.I., article 2.2.2005, par mail, le fichier en format pdf, à :

Monsieur Samuel PELCAT
745, rue de HAM
62120 BLESSY
sampilcat@gmail.com

Article 3 – Classement U.C.I.

L'épreuve est classée en ME 1.2 et attribuée, conformément au règlement U.C.I., article 2.10.008, pour le classement continental individuel U.C.I. : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 points aux 10 premiers coureurs classés.

Article 4 – Permanence

La permanence d'accueil se déroule le samedi 2 mars 2024 de 8h00 à 11h00 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.
Retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés de 8h30 à 10h15 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.
Réunion des directeurs sportifs à 10h15 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I. en présence du collège des arbitres.

Réunion de sécurité pour tous les pilotes et chauffeurs de véhicules à 10h45 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.

Article 5 – Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence « Radio-Tour » de 157.4875 Mhz.

Pour les équipes non équipées de récepteur personnel, la distribution du matériel radio se fera Espace Victor HUGO rue Schwerte de 9h à 11h.

Article 6 – Prix attribués au classement à l'arrivée

MONTANT TOTAL DES PRIX : 6 050 Euros

Ranking / Classement	MEN / HOMMES						
	Elite			U23		Junior / Juniors	
	Class HC	Class 1	Class 2	Neup	Class 2	Neup	Class 1
1st / 1er	7515 €	5785 €	2425 €	2425 €	2425 €	350 €	200 €
2nd / 2ème	3760 €	2895 €	1210 €	1210 €	1210 €	200 €	150 €
3rd / 3ème	1875 €	1445 €	610 €	610 €	610 €	150 €	125 €
4th / 4ème	935 €	715 €	305 €	305 €	305 €	125 €	100 €
5th / 5ème	745 €	580 €	240 €	240 €	240 €	100 €	90 €
6th / 6ème	565 €	435 €	180 €	180 €	180 €	90 €	80 €
7th / 7ème	565 €	435 €	180 €	180 €	180 €	80 €	70 €
8th / 8ème	375 €	290 €	120 €	120 €	120 €	70 €	60 €
9th / 9ème	375 €	290 €	120 €	120 €	120 €	60 €	50 €
10th / 10ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	40 €
11th / 11ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
12th / 12ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
13th / 13ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
14th / 14ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
15th / 15ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
16th to 20th / 16ème au 20ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	25 €	20 €
Total	18'800 €	14'520 €	6'050 €	6'050 €	6'050 €	1'650 €	1'215 €

Article 7 – Classement des Monts

Patronage Communauté d'Agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE.

Un prix des Monts est disputé sur l'ensemble des 3 monts retenus pour ce classement. Chacun de ces monts attribue 5 – 3 – 1 points aux 3 premiers classés au sommet.

Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 3 monts comptant pour le Prix des Monts. Pour avoir droit au prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve. En cas d'ex aequo, le classement à l'arrivée est prépondérant.

Au premier du Classement général final du Prix des Monts : 150 Euros



Article 8 – Classement des Sprints

Patronage Crédit Mutuel Nord Europe.

Un classement des sprints est établi par l'addition des points obtenus sur 3 sprints retenus pour ce prix. Ces sprints sont disputés à CAMBRIN, WITTERNESSE et BARAFLES. Il est attribué dans chacun de ces sprints 5 – 3 – 1 points aux 3 premiers classés. En cas d'ex aequo au classement des sprints, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 – Nombre de victoires de sprints
- 2 – Classement de l'épreuve

Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Au premier du Classement général final du Prix des Sprints : 150 Euros



Article 9 – Classement du Meilleur Coureur Hauts-de-France

Patronage Région Hauts-de-France.

Ce classement est déterminé par la place du meilleur coureur licencié dans un club du Comité des Hauts-de-France.

Au premier du Classement Meilleur Régional : 150 Euros



Article 10 – Classement du km 62

Patronage Département du Pas-de-Calais.

Ce classement est déterminé par le vainqueur du sprint au « km 62 » (63 km) dans la commune de SAINT-FLORIS.



Au premier du Classement du km 62 : 150 Euros

Article 11 – Prix de la Combativité

Patronage EIFFAGE Route.

Ce prix est attribué sur décision de l'organisateur et ses équipes sur l'ensemble de la course.



Montant total du prix de la Combativité : 150 euros

MONTANT TOTAL DES PRIX CLASSEMENT ANNEXES : 750 Euros

Article 12 – Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est pas retenue au classement de l'épreuve.

La voiture balai se positionnera à 10 minutes derrière le peloton principal. Tout coureur positionné au-delà de ce temps ne sera plus pris en charge et sera mis hors course.

Article 13 – Contrôle antidopage

Le Contrôle antidopage a lieu Espace Culturel – Boulevard Marcel WACHEUX à BURLIN

Article 14 – Protocole

Doivent se présenter au protocole les 3 premiers de l'épreuve et les vainqueurs des classements annexes.

Article 15 – Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

Article 16 – Dépannage Neutre

Le dépannage neutre est assuré par ASM « Assistance Sport Média ».

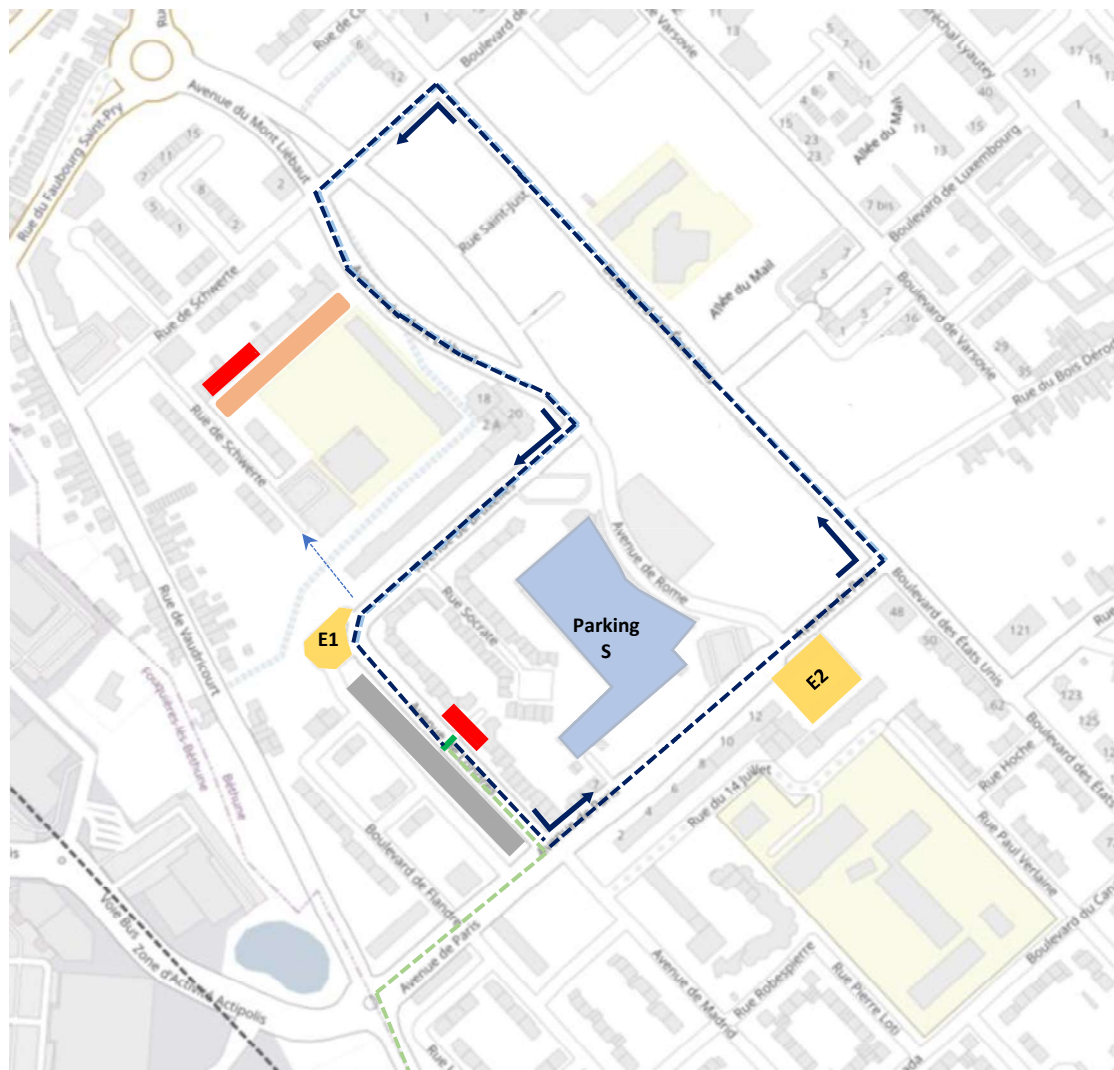
L'assistance se fait par 2 véhicules et 2 motos.

Plan de départ

A partir de 11h > PODIUM PROTOCOLAIRE
Présentation des coureurs par équipe

11h > Mise en place des voitures OFFICIELS

Plan de départ du Tour des 100 communes – Avenue de Londres - BETHUNE



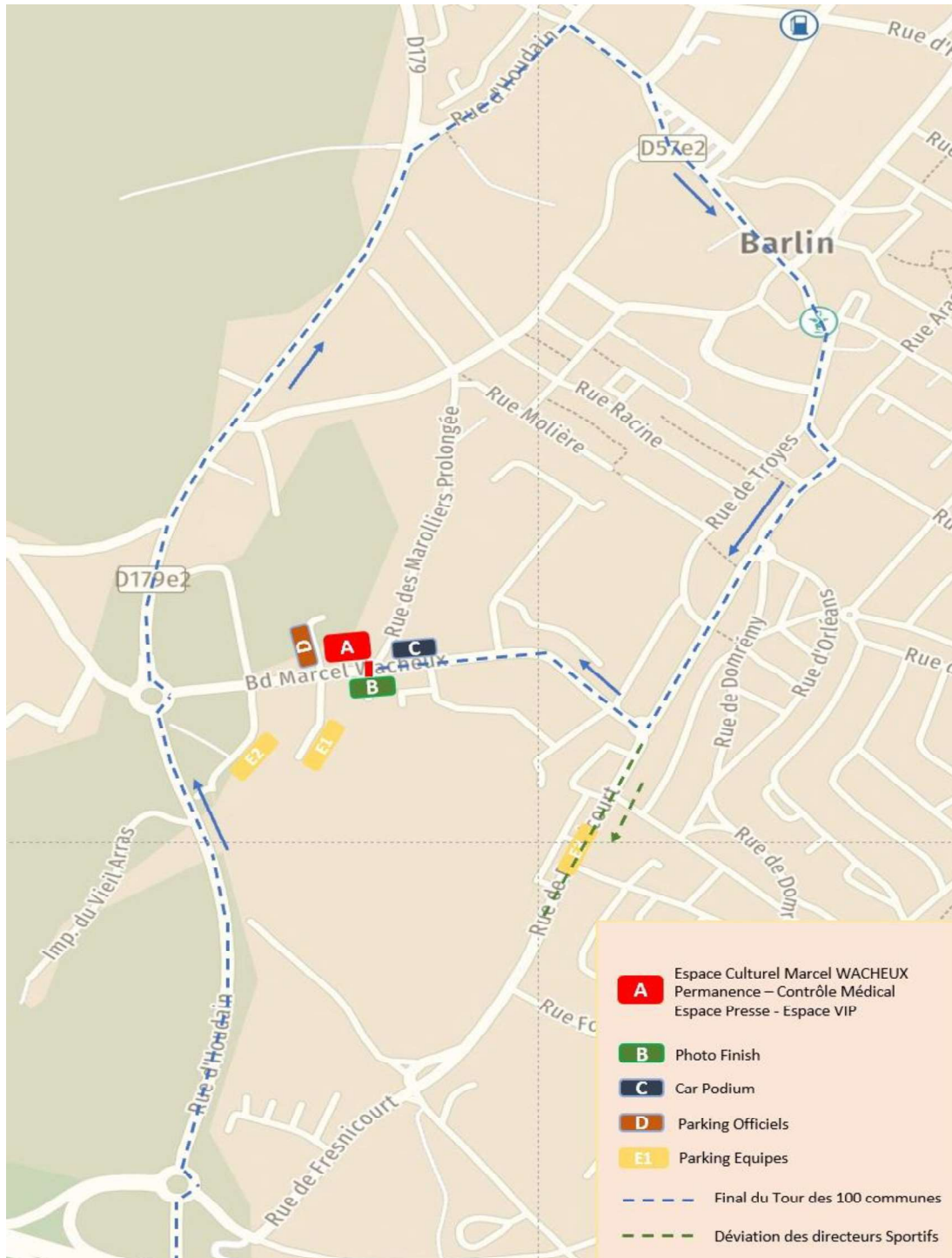
- A** Permanence Tour des 100 communes
Centre Administratif Victor Hugo – Rue de Schwerte
- B** Parking officiels
Installation des postes Radio Motocomm
Centre Administratif Victor Hugo
- C** Car Podium – Départ Tour des 100 communes
Présentation des équipes
Rue de Londres – Face au siège de la CABBALR
- E1 – E2** Parking Equipes
E1 Avenue de Londres
E2 Place de l'Europe
- S** Parking S - Spectateurs
Avenue de Paris
- > Accès Permanence par escaliers
- Départ fictif – Tour sur le Mont liébaut
- Départ fictif – Direction départ réel

Plan d'arrivée



Les 3 premiers de l'épreuve & les vainqueurs de chaque classement annexe sont attendus sur le podium

Plan d'arrivée du Tour des 100 communes – Boulevard Marcel WACHEUX - BARLIN



POMPIERS : FAIRE LE 18

S.A.M.U. : FAIRE LE 15 ou 112

57, avenue Winston Churchill 62000 ARRAS 03.21.71.51.51

Liste des Hôpitaux

CH Germon Gauthier

Rue Delbecques
62660 BEUVRY – BETHUNE
03.21.64.44.44

Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer

Rue de Blendecques
62570 HELFAUT
03.21.88.70.00

Clinique Anne d'Artois

100 boulevard Basly
62400 BETHUNE
03.21.63.88.88

Clinique de la Clarence

Rue du Docteur Charles Legay
62460 DIVION
03.21.54.93.78

Centre hospitalier de Lens

99 route de la Bassée
62307 Lens
03.21.69.12.34



CONTRÔLE MEDICAL

**Centre culturel
Boulevard Marcel Wacheux
à BARLIN**